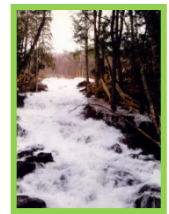




Bulletin municipal



Municipalité de Lac-du-Cerf

Numéro 21 – Novembre 2010

Nouvelles en bref

Administration



Fermeture du bureau municipal – période des fêtes

Prenez note que le bureau municipal sera fermé du 24 décembre 2010 au 4 janvier 2011 inclusivement.

Des services en ligne à la MRC d'Antoine-Labelle



Les professionnels du monde de l'immobilier (arpenteurs-géomètres, notaires, agents d'immeubles, etc.), ainsi que la population en général, avez maintenant accès à des services d'information en ligne à la MRC. En effet, au moins 15 des 17 municipalités du territoire ont leur rôle d'évaluation, les matrices graphiques qui en découlent, les sommaires de rôles etc. sur le site internet de la MRC au www.mrc-antoine-labelle.qc.ca ou rendez-vous sur le site de la municipalité www.lac-du-cerf.info et cliquez sur «Services en ligne».

Il s'agit d'un projet dont il est question depuis plusieurs années et qui voit le jour suite à l'acquisition de logiciels spécialisés à cet effet.

Ce nouveau service facilitera les communications avec les professionnels et le public et épargnera beaucoup de temps au personnel de la MRC et des municipalités pour des demandes d'informations simples et facilement accessibles.



Clinique médicale
15, rue Émard, Lac-du-Cerf

ANNÉE 2011

18	janvier	02	août
15	février	30	août
15	mars	27	septembre
12	avril	25	octobre
10	mai	22	novembre
07	juin	20	décembre
05	juillet		

Culture



Fermeture de la bibliothèque - Période des Fêtes

La bibliothèque sera fermée du 24 décembre 2010 au 3 janvier 2011 inclusivement.



Noël et incendies domestiques : quelques conseils pour passer Noël l'esprit tranquille

C'est bientôt Noël! Bougies, guirlandes lumineuses et sapins décorent les maisons. Mais les habitudes prises durant la période des fêtes de fin d'année peuvent accroître les risques d'incendie. Et les conséquences peuvent être importantes : en effet, pas moins de 30 secondes suffisent pour qu'un sapin de Noël s'enflamme et que le feu ravage votre salon. Pour passer les fêtes de fin d'année en toute tranquillité, il est important de suivre quelques règles de sécurité :

Les arbres de Noël

- Achetez un sapin naturel fraîchement coupé. Assurez-vous que le pied reste humide en le maintenant dans un réservoir d'eau : un arbre desséché s'enflamme très facilement. Il ne résistera pas à la chaleur des guirlandes électriques. Si vous optez pour un arbre de Noël artificiel, vérifiez qu'il n'est pas fabriqué dans une matière inflammable.
- Disposez le sapin loin des sources de chaleur.
- Ne mettez jamais de bougies sur un arbre de Noël.
- Évitez les cheveux d'ange et la neige en aérosol qui sont des matières très inflammables.
- Ne laissez jamais le sapin allumé lorsque vous quittez la pièce ou la maison.
- Dès la fin des fêtes, dégarnissez votre sapin naturel le plus vite possible et sortez-le.

Les décorations et bougies

Les décorations de Noël illuminent nos maisons, mais il ne faut pas oublier qu'elles sont également sources d'incendie.

Il existe également certaines règles simples à ne pas oublier:

- Vérifiez que certains fils électriques ne sont pas dénudés et que les ampoules sont correctement vissées.
- Ne laissez jamais de cordons électriques le long des portes ou sous les tapis.
- Achetez de préférence des guirlandes conformes à la norme CSA.
- Éteignez les bougies et les guirlandes avant de quitter votre domicile ou de vous coucher.
- Assurez-vous que le chandelier est stable, et qu'il est suffisamment large pour contenir la cire fondue.
- Ne laissez jamais des enfants sans surveillance à proximité d'une bougie.

Les jouets et les cadeaux Hi-Tech

A Noël, les jouets et les cadeaux High Tech font le bonheur de toute la famille: jeux vidéos, ordinateurs, chaînes HIFI, ... etc. Pour éviter les risques d'incendie liés aux surcharges électriques, quelques précautions doivent être prises:

- Installer des prises électriques supplémentaires dans les pièces principales pour ne pas surcharger les prises électriques existantes
- Utiliser des multiprises sécurisées

De manière générale...

- Équipez-vous de matériel de protection (extincteurs et détecteurs de fumée)
- Surveillez les enfants
- Faites attention aux produits et aux objets inflammables
- Évitez de surcharger les prises électriques
- Vérifiez régulièrement l'état de vos appareils électriques
- Après une soirée, vérifiez que les cigarettes soient toutes éteintes

Transport

Neige ou glace sur le domaine public



Avertissement

Le règlement numéro 251-2007 concernant les nuisances, l'article 12 stipule :

Le fait de jeter ou de déposer sur le domaine public, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé est prohibé.

Amende : de 200 \$ à 400 \$. Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

Objets situés dans l'emprise des chemins

La municipalité de Lac-du-Cerf ne paiera aucune réclamation pour tout objet situé dans l'emprise des rues, tels que : boîtes postales, bacs à ordures et récupération, lampadaires, véhicules, etc.

Pour les bacs à ordures et récupération, s.v.p. mettre vos bacs en bordure de vos entrées près de la rue, la veille de la collecte. Dès que les bacs sont vidés par le service de collecte, enlever les bacs de la bordure du chemin afin de libérer les abords du chemin assurant ainsi le bon fonctionnement du service de déneigement.

Merci !



LE «CHŒUR» SUR LA MAIN POUR HAÏTI

La chorale «Le Choeur sur la main» présente Les Enfants de Noël, le dimanche 5 décembre 2010, à 14 heures à l'église de la Cathédrale de Mont-Laurier.

Madame Marie Bonami et Monsieur Charles Paquette travaillent très fort depuis l'automne pour la réalisation de ce concert (magnifique à voir et à entendre). Ils avaient ce désir en tête depuis 2 ans pour Haïti.

Marie collabore pour mes activités pour Haïti et pour l'envoi de conteneurs depuis 4 ans. Avant elle aidait Laurian St-Amour, ce bénévole de chez nous, qui a passé 10 ans de sa vie dans le sud d'Haïti. Elle faisait partie de notre groupe de 6 bénévoles qui partaient le 1^{er} décembre prochain pour le nord-ouest d'Haïti où je travaille depuis 6 ans. Ce voyage vient d'être retardé à cause que le choléra vient de faire son apparition à Gaspard où nous allions.

En passant, la boulangerie de Gaspard sera bientôt en fonction, le prêtre avait planifié l'ouverture officielle et la bénédiction en notre présence, c'est remis à plus tard. S.V.P., est-ce possible d'afficher dans votre milieu, je rêve avec eux que notre cathédrale soit remplie à craquer. N'est-ce pas merveilleux de chanter pour Haïti, eux là-bas, dans leur malheur régulièrement je les entends chanter et prier. C'est tous ensemble que nous pouvons faire la différence. Merci de votre aide!

Faire connaître: c'est la source de l'aide qui sauvera des vies.....

Marguerite St-Louis Constantineau

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
FONDATION DE LA M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
POUR L'ENVIRONNEMENT

En juin dernier, la Fondation de la M.R.C. d'Antoine-Labelle nous fait savoir que notre projet : «Protection et sécurité sur nos lacs» s'est qualifié pour recevoir un soutien financier de 1500\$.

Ce soutien financier a été accordé dans le cadre de la protection de nos berges et de la faune. La municipalité a fait l'achat de bouées avec pictogrammes annonçant : « la limite de vitesse», « protégeons nos berges», « pas de vagues» et «danger», et ce, conformément aux normes maritimes.

Lors du lavage des embarcations nautiques une trousse pour la protection des lacs et cours d'eau a été remise aux plaisanciers afin de les sensibiliser sur différents sujets, tels que:

- Le myriophylle à épi
- La moule zébrée
- Les cyanobactéries dans l'eau que faire?
- Plan d'action pour la protection des lacs et des cours d'eau «Rive en renaturalisation»
- Règlement décrétant les règles d'utilisations, les mesures à suivre par les pêcheurs, plaisanciers et villégiateurs utilisant des rampes de mises à l'eau privées ou publiques, lors de la mise à l'eau de leurs embarcations sur les plans d'eau situés sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf et interdisant le stationnement au quai public et sur le chemin du Quai
- Dépliant touristique
- Cartes indiquant les zones de myriophylle à épi – Petit et Grand Lac du Cerf

Nous remercions très sincèrement la Fondation de la M.R.C. d'Antoine-Labelle pour l'environnement, de leur soutien financier qui a permis à la municipalité de Lac-du-Cerf de faire l'installation de nouvelles bouées sur le Petit et Grand Lac du Cerf pour la sécurité des gens et des bâtiments tout en protégeant nos berges et la faune aquatique.

